

COMITE DE NEGOCIATION

Le 2 avril 2014, le **comité de négociation 343** a eu lieu avec les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PRÉAVIS DE GRÈVE – SNPS - ZP WILLEBROEK

Le préavis de grève traite des mesures sociales d'accompagnement pour le personnel de la PZ Willebroek suite aux plans de fusion. Une communication transparente a été promise, ce qui ne semble pas être le cas.

La ZP met des groupes de travail en place afin de guider la fusion. Pour ne donner qu'un exemple, le groupe de travail circulation: on ne sait pas clairement où le personnel va devoir travailler. La fusion est un scénario d'absorption. Il doit être question d'un traitement identique du personnel des deux corps. On s'attend à un dialogue ouvert et constructif avec le personnel.

Après concertation, il est décidé que le CCB Willebroek aura lieu le 8 avril 2014 à 13h00. Aucune réaction à la question du SLFP Police d'organiser un CCB fusion (avec la ZP Mechelen).

Le préavis de grève est suspendu.

PRÉAVIS DE GRÈVE – CGSP – DIFFÉRENTES ZP BRUXELLES

Le préavis de grève traite d'une Europe sociale, du dumping social et du chômage. Ceci cadre dans un préavis de grève général de la CGSP.

QUALIFICATION DES NOUVEAUX ARRONDISSEMENTS 01.06.2014

Il s'agit d'une disposition statutaire devant être négociée au sujet des unités déconcentrées de la police fédérale. Les domaines sont répartis en 'grand', 'moyen' ou 'petit'. Tous les syndicats sont d'accord avec cette répartition des domaines.



VIOLENCE CONTRE POLICIERS: FOLLOW-UP

La phase 'test' au sujet de l'enregistrement de la violence contre les policiers est momentanément clôturée. Les résultats de cette phase 'test' sont à présent évalués.

Le SLFP Police réfère à l'engagement de publier la COL au sujet de la violence contre les policiers.

Le SLFP Police trouve inacceptable que seul le temps de présence du médecin expert chez MEDEX soit indemnisé. Tous les autres frais, entre autres les déplacements et la préparation du dossier, ne sont pas indemnisés par l'autorité. Cela nous paraît tout à fait illogique.

La réglementation est conforme à la fonction publique. Seuls les frais de l'expert sur place sont remboursés. Selon nous effectivement tout à fait illogique ; comment un médecin expert peut-il défendre quelqu'un auprès de MEDEX sans avoir pu consulter le dossier auparavant ou sans se déplacer?

Le président propose de rédiger un courrier de la part du MI vers le secrétaire de la fonction publique, demandant l'interprétation et la façon d'arriver à cette interprétation. En attendant, nous demandons de traiter les frais avec le plus de souplesse

possible. Ce point revient régulièrement à l'agenda.

DIVERS

Bilinguisme anglais et certificat Cambridge

Organiser les examens linguistiques en anglais en gestion propre. Après une étude de marché, nous avons reçu 4 offres. Celles-ci sont, à présent, soumises à une étude et nous espérons pouvoir organiser les examens à la fin de l'année.

Légalité du contrôle médical spontané

Nous demandons un point de vue pour le futur. Suite à un arrêt, l'autorité va modifier la procédure afin qu'elle soit légalement valide.

Transport d'armes/munition par le personnel CALog

Les fabricants d'armes ont participé à l'analyse de risques.

- Fin avril ils doivent avoir reçu un gilet pare-balles;
- Radio Astrid;
- Carte d'identification pour ces personnes;
- Note au sujet du transport d'armes. On retravaille cette note afin de la rendre lisible.



La sécurité incombe au GIS, les fabricants doivent uniquement s'occuper de leur travail. Le document présenté n'est pas une analyse de risques, mais une énumération d'un certain nombre de situations. Malgré l'implication de la CG/WB, le document proposé est ridicule. La méthode Kinney a été appliquée, mais le résultat était souvent supérieur à 400, ce qui signifie que les travaux doivent immédiatement être arrêtés. L'autorité choisit alors d'opter pour une autre méthode.

Il faut tenir compte de la quantité de munitions transportées ainsi que du volume de stockage de munition sur le lieu de stockage. Nous demandons une copie de l'analyse de risques, rédigée sur base de la méthode Kinney.

Sera remis à l'agenda en juin 2014. Entretemps, les modalités de transport demeurent identiques à celles que nous connaissons pour le moment.

CGSU: fixation des modalités de travail

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour du mois de mai 2014.

Communication

Réunion au sujet de l'ancienneté pécuniaire avec le secrétariat social le mercredi 23 avril 2014 à 09h30.